



# L'ONU ET LE NUMÉRIQUE

Le Petit Manuel de l'AFNU, février 2020



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES



[www.afnu.fr](http://www.afnu.fr)

# **Le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a été créé le 12 juillet 2018 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres.**

- Les changements induits par les technologies numériques sont d'une ampleur, d'une étendue et d'une rapidité sans précédent. Les technologies numériques contribuent de façon significative à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et possèdent un pouvoir sans pareil de transcender les barrières internationales, les cloisonnements entre politiques et les secteurs professionnels. Ainsi, il est indispensable que les acteurs issus de secteurs d'activité ou lieux particuliers coopèrent de façon transversale, non seulement pour exploiter au mieux le potentiel des technologies numériques sur le plan social et économique, mais également pour atténuer les risques qu'elles présentent et endiguer les conséquences négatives imprévues qu'elles pourraient avoir.
- Dès 2000, l'Assemblée générale de l'ONU, dans sa Déclaration du Millénaire (A/RES/55/2), ainsi que le Conseil économique et social (Déclaration ministérielle, E/2000/L.9) soulignaient la nécessité d'accorder à tous l'accès aux nouvelles technologies et en particulier aux technologies de l'information et de la communication. En vingt ans plusieurs initiatives ont été lancées par les Nations Unies : Forum pour la gouvernance de l'Internet (FGI), Groupe d'experts gouvernementaux (GGE), dont le dernier se réunit actuellement en parallèle de l'Open-Ended Working Group (OEWG) ; un certain nombre d'instruments ont été élaborés : résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur le droit à la vie privée à l'ère numérique (2015). Or, actuellement, les moyens et les niveaux de la coopération internationale en la matière ne sont pas à la hauteur du défi.
- Poursuivant ces efforts, le Secrétaire général de l'ONU a pris l'initiative de la constitution d'un Groupe de haut niveau sur la coopération numérique afin de faire progresser les propositions visant à renforcer la coopération dans le domaine du numérique entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, les milieux techniques et universitaires et les autres acteurs concernés. Le Groupe a pour tâche de sensibiliser le public au pouvoir transformateur qu'ont les technologies numériques sur la société et l'économie et de nourrir le débat général sur les moyens de garantir un avenir numérique qui soit sûr et inclusif, dans le respect de toutes les normes applicables des droits de l'homme.

- Le Groupe de haut niveau a tenu deux réunions, une en septembre 2018 et une en janvier 2019. Il s'est également employé à recueillir les vues et propositions des États Membres, des représentants des secteurs industriels concernés, de la société civile et des milieux universitaires du monde entier, à l'issue d'un processus de consultation rigoureux. Il a rassemblé les connaissances de spécialistes de tous les pays, en participant à des manifestations, conférences et forums ainsi qu'en adressant des demandes de contributions au grand public à travers des pôles virtuels et des plateformes de participation en ligne. Deux consultations régionales ont également été organisées en Asie et en Afrique. Le Groupe a achevé ses travaux et a présenté un rapport final dans un délai de neuf mois. Dans son rapport, le Groupe présente les tendances de l'évolution des technologies numériques, recense les carences et les perspectives qu'elles recèlent et propose des moyens de renforcer la coopération internationale dans le domaine du numérique.

- Le Groupe de haut niveau a remis son rapport « **L'ère de l'interdépendance numérique** » au Secrétaire général le 10 juin 2019. Ce rapport contient trois principales sections :

- « **Ne laisser personne de côté** » décrit comment les technologies numériques peuvent soutenir les objectifs de développement durable et comment assurer une économie numérique inclusive.

- « **Individus, sociétés et technologies numériques** » revient sur les problématiques liées aux droits de la personne, au contrôle humain et à la sécurité dans le domaine digital.

- « **Mécanismes pour une coopération digitale mondiale** » analyse les carences actuelles et avance des propositions pour améliorer l'architecture de la coopération digitale mondiale.

- Le rapport formule cinq recommandations :

- Bâtir une économie et une société numériques inclusives

- Développer les capacités humaines et institutionnelles

- Protéger les droits de la personne et le contrôle humain

- Promouvoir la confiance, la sécurité et la stabilité

- Encourager la coopération numérique mondiale.

# **L'universalité d'Internet est menacée, alerte M. António Guterres.**

- Au Forum sur la gouvernance de l'Internet à Berlin, le Secrétaire général de l'ONU a averti que l'universalité de l'Internet était menacée par une triple fracture numérique, sociale et politique.
- Aujourd'hui, 3,6 milliards de personnes sur la planète n'ont toujours pas accès à Internet à un prix abordable. Dans les 47 pays les moins avancés du monde, où Internet pourrait réellement avoir un impact transformateur, plus de 80% de la population n'est toujours pas connectée. Cette fracture numérique est également exacerbée par la répartition inégale des savoir-faire.
- De même, les nouvelles technologies ont contribué à une forte augmentation du nombre de milliardaires au cours des 20 dernières années mais également mis en lumière le fossé qui sépare les riches et les pauvres. « Nous savons que les inégalités et l'exclusion sont à l'origine des troubles sociaux et des conflits. Nous savons également que les technologies numériques, en fonction de leur utilisation, peuvent être un facteur d'élargissement ou de réduction des écarts sociaux », a expliqué le Secrétaire général.

- Pour M. Guterrès, la troisième fracture, de nature politique, est la plus dangereuse. « Il existe aujourd'hui un risque réel de rupture géopolitique - une grande fracture des systèmes de commerce, de sécurité et d'Internet ». Concurrence autour de la 5G, censure de l'Internet cyber-attaques et cyber-conflits : « Dans un tel climat, des mécanismes de confiance et de coopération sont indispensables », a ajouté M. Guterrès. « Si nous ne travaillons pas ensemble pour remédier à ces divisions, on se souviendra de nous comme de la génération qui a ruiné la promesse initiale d'Internet ».

- A Berlin, le Secrétaire général de l'ONU a émis trois pistes pour garantir un Internet pour tous. Tout d'abord, faire du Forum sur la gouvernance de l'Internet une plate-forme où gouvernements, entreprises et société civile se retrouvent pour partager leurs expériences et se mettre d'accord sur des principes communs. M. Guterrès a également suggéré d'explorer l'idée d'un engagement mondial sur la confiance et la sécurité numérique. Enfin, le Secrétaire général a annoncé qu'il nommerait prochainement un envoyé pour les technologies qui collaborera avec tous les acteurs afin de promouvoir un « avenir numérique commun ».

# Selon l'OMS, les technologies numériques sont des outils essentiels pour promouvoir la santé.

- Pour le Directeur général de l'OMS, Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, les technologies numériques sont essentielles pour parvenir à la couverture sanitaire universelle. L'OMS a consulté des experts du monde entier afin de formuler des recommandations sur les principaux moyens d'utiliser ces outils. L'une des interventions numériques ayant déjà des effets positifs consiste à rappeler aux femmes enceintes de se rendre à leurs rendez-vous pour les soins prénatals et à faire revenir les enfants pour qu'ils soient vaccinés.
- L'agence onusienne souligne aussi l'important de créer des environnements favorables à la formation des agents de santé, de traiter des questions de politique de protection de la vie privée des personnes et encourage les responsables politiques et les responsables de la mise en oeuvre à examiner et à s'adapter à ces conditions s'ils souhaitent que les outils numériques génèrent des changements concrets.
- L'OMS fait aussi des recommandations sur la télé-médecine qui permet aux personnes vivant dans des régions isolées d'obtenir des services de santé en utilisant un téléphone portable. Il s'agit d'un complément précieux mais qui ne peut remplacer entièrement les interactions en face à face.